



## **PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 13 septembre 2018 à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**1<sup>ère</sup> séance – 2018 / 2019**



## Séance du jeudi 13 septembre 2018

### Présidence de M. Oumar Niang, Président

*Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 1<sup>ère</sup> séance de la 3<sup>ème</sup> année de notre législature 2016-2021.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à toutes les personnes qui collaborent avec moi, aux représentants de la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats. J'adresse également mes salutations à toute l'équipe de Sonomix en charge de la transmission des séances et à la société Maxximum SA pour le son.*

51 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Carole Castillo, Anne Cherbuin, Maria Correia, Lysiane Gallay-Sarriot, Elodie Joliat, Milica Maksimovic et Angela Riccio ainsi que MM. Olivier Abbey, Byron Allauca, Philippe Anhorn, Nuredin Avdyli, Martha Bejarano, Antonio Bongiorno, Jean-Marc Dupuis, Nicolas Freymond, Ali Kiling, Fatmir Sadiku, Walter Siegrist, Abdullah Tabib et Boubacar Tahirou.

Sont absents: MM. Eric Aeschlimann, Radovan Bila, Yves Briaux, Anton Chatelan, Antonio Lepore, Carlos Machado, João Mendes, Pascal Montemari et Gökan Savci.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président annonce qu'il a reçu:

- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Jaccard,
- Le dépôt d'une motion de M. le Conseiller communal Johnson Bastidas,
- Le dépôt d'un postulat de M. le Conseiller communal Laurent Voisard et consorts.

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 14 de l'ordre du jour après le développement du postulat Nicole Haas-Torriani.

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018
3. Démission
4. Assermentations

5. Communications de la Présidence
6. Communications de la Municipalité
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha relative à la résiliation des baux de logements subventionnés au Chemin des Corbettes
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal François Delaquis, intitulée: "La porte est-elle ouverte à toute sorte de dérogations au nom de la densification du territoire, règles et pratiques de la Municipalité à travers le projet de la rue de Lausanne 62 ?"
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Johnson Bastidas et consorts intitulée: "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers"
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée: "Prévenir la migration du deal de rue dans l'Ouest lausannois"
  - Réponse écrite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Michele Scala et consorts intitulée: "Quelle place pour les coopératives d'habitants dans la politique du logement de la ville ?"
7. Communications éventuelles de la Commission des finances
8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
10. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. **Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 33-2018** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois / Villars"  
*M. Jean-Marc Dupuis, Président-rapporteur*
12. **Procédure d'urgence - Rapport de commission – Préavis N° 34-2018** – Demande de rétablissement d'un cautionnement solidaire de CHF 5 millions en faveur de la Société CACIB SA  
*Commission des finances*
13. Dépôt de préavis – Discussion préalable
  - Préavis N° 35-2018 - Arrêté d'imposition pour les années 2019-2020-2021  
*Commission des finances*
14. Motions, postulats, interpellations
  - Développement du postulat Nicole Haas-Torriani intitulé "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays".
15. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

### **3. Démission**

M. le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu ce jour un courriel daté du 7 août 2018 par lequel Mme Maddalena Sisto, Conseillère communale Fourmi Rouge, a communiqué sa démission avec effet immédiat.

*"Après deux ans en tant que conseillère communale à Renens, je dois malheureusement démissionner en raison de mon déménagement en ville de Lausanne, au mois de juillet 2018.*

*Ça a été un plaisir de siéger dans ce Conseil et de participer à la vie de la Commune.*

*Avec mes meilleures salutations".*

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

### **4. Assermentations**

Faisant suite à la démission de N. Cetin Sinaci en date du 30 juin 2018, en tant que Conseiller communal, le Parti Socialiste de Renens a dû procéder à l'élection complémentaire de M. Rachid Taaroufi. Le Bureau du Conseil a constaté cette élection, l'extrait y relatif a été affiché au pilier public. Aucun recours n'ayant eu lieu M. Rachid Taaroufi peut être assermenté ce soir.

Faisant suite à la démission en date du 7 août 2018 de Mme Maddalena Sisto en tant que conseillère communale au sein du groupe Fourmi rouge, M. Mehmet Korkmaz, premier des "viennent-ensuite", a accepté cette charge. Il a été déclaré élu et peut être assermenté ce soir.

M. le Président prie MM. Rachid Taaroufi et Mehmet Korkmaz de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever. Il donne ensuite lecture de la formule du serment et prie MM. Rachid Taaroufi et Mehmet Korkmaz de lever la main droite à l'appel de leur nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

M. le Président félicite MM. Rachid Taaroufi et Mehmet Korkmaz pour leur assermentation puis ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

## 5. Communications de la Présidence

*Mesdames et Messieurs,*

*C'est un honneur pour moi de présider pour une année un Conseil Communal composé de personnes qui donnent de leur temps, de leur intelligence et de leur expertise à l'intérêt collectif.*

### Remerciements

*Vous avez été nombreux à présenter à moi et à ma famille, vos condoléances lors du décès de ma mère le 14 juillet passé. Que ce soit au nom du Conseil Communal, au nom de la Municipalité, au nom du Bureau ou à vos noms propres, ma famille se joint à moi pour vous dire merci pour vos messages réconfortants et d'empathie.*

### Carnet noir

*J'ai le regret de vous annoncer le décès de M. Hervé Freiss, époux de Mme la Préfète Anne Marion Freiss survenu en date du 7 septembre 2018. Les obsèques ont eu lieu ce jour. Toutes nos condoléances lui sont transmises, ainsi qu'à sa famille.*

*Je vous prie de vous lever afin d'observer une minute de silence.*

### Discours du 1<sup>er</sup> août 2018

*J'ai eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil Communal aux festivités commémoratives de la fête nationale Suisse.*

*Ce fut un moment de partage, de communion et d'allégresse entre Renanais de tout âge.*

*C'est ici le lieu de remercier toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin pour la réussite de cette journée, je pense au personnel municipal, aux bénévoles et à toutes les bonnes volontés.*

### Plan de Quartier Malley-Gare

*J'ai participé à la cérémonie de présentation des deux lauréats du Concours d'architecture du Plan de Quartier Malley-Gare.*

*Nos félicitations vont aux deux lauréats, les cabinets At Some Point et Laus'Angels.*

*Nous souhaitons une bonne suite au Plan de Quartier Malley-Gare et une bonne mise en valeur des 52'000 m<sup>2</sup> de friches industrielles.*

### Courrier

*Le Bureau a reçu un courrier de remerciements de M. Jean et Mme Christelle Besson. Courrier, adressé à la Municipalité et au Conseil Communal pour avoir rendu possible la mise sur pied du spectacle "Le Censuy fait son cirque" qui a eu lieu le 25 juin dernier.*

*Cela fait toujours plaisir d'avoir un retour de citoyens satisfaits.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillères et conseillers ont reçues par écrit, à savoir les réponses écrites aux interpellations de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha relative à la résiliation des baux de logements subventionnés au Chemin des Corbettes, de M. le Conseiller communal François Delaquis, intitulée "La porte est-elle ouverte à toute sorte de dérogation au nom de la densification du territoire, règles et pratiques de la Municipalité à travers le projet de la rue de Lausanne 62 ?", de M. le Conseiller communal Johnson Bastidas et consorts intitulée "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers", de M. le Conseiller communal Stéphane Montabert intitulée "Prévenir la migration du deal de rue dans l'Ouest lausannois" et de M. le Conseiller communal Michele Scala et consorts intitulée "Quelle place pour les coopératives d'habitants dans la politique du logement de la ville ?" ainsi que le communiqué de la Municipalité du 3 septembre 2018 sur ses activités du 11 juin au 31 août 2018.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je vous souhaite, M. le Président, une belle année de présidence.*

*Nous avons quelques communications orales en sus du Communiqué de la Municipalité et des réponses écrites à plusieurs interpellations. Je me permets aussi de rappeler que le 3<sup>ème</sup> Forum Economique de l'Ouest lausannois, emmené par la SICOL avec des thématiques extrêmement intéressantes autour de l'économie disruptive, se tiendra le jeudi 4 octobre de 12h00 à 17h00 dans cette salle.*

*Je cède maintenant la parole à mes collègues.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs,*

*Quelques mots par rapport au projet de La Savonnerie, qui a fait l'objet d'une démarche participative. Une conseillère communale s'est enquis auprès de moi-même afin de connaître les résultats de cette réflexion et vous transmets ici la réponse que je lui ai donnée.*

*La démarche participative a eu lieu entre les mois de janvier et mars 2018, à la suite de laquelle une présentation publique de la synthèse de cette démarche et des objectifs de la Municipalité a eu lieu en date du 20 mars 2018. Cette réunion a fait l'objet d'un petit article dans le Carrefour Info ainsi qu'une information dans le Communiqué de la Municipalité du 16 avril 2018. Toutefois, je tiens à vous informer qu'une brochure contenant la synthèse ainsi que les objectifs annoncés à la population a été éditée.*

A noter que ce document est également consultable sur le site de Renens en mouvement: [http://www.renens.ch/Enmouvement/chantiers.php?Nr\\_Projets=27](http://www.renens.ch/Enmouvement/chantiers.php?Nr_Projets=27)

Nous ne manquerons pas de vous informer de toutes les nouveautés liées à ce sujet. Merci.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

Bonsoir à toutes et à tous,

Je vais vous donner deux informations. La première est une réponse à la question de M. le Conseiller communal François Delaquis posée lors de la dernière séance du Conseil communal, concernant les ordonnances d'expulsion. La réponse n'est toutefois pas extrêmement fouillée, car elle n'existe tout simplement pas, mais je peux toutefois vous transmettre quelques indications en lien avec cette préoccupation tout-à-fait légitime.

Vous aviez constaté dans le rapport d'activités 2017 de l'Arasol qu'une augmentation des ordonnances d'expulsion avait été observée. Que dire sur cette augmentation? Tout d'abord que cette augmentation est réelle, mais que toutes les ordonnances n'aboutissent pas forcément à des expulsions.

Effectivement, grâce à l'intervention de la travailleuse sociale "logement", qui, si elle est au courant, peut agir avant que l'expulsion ait été prononcée, notamment en négociant avec les propriétaires pour éviter l'expulsion ou en prenant en charge des arriérés de loyer. Le CSR est beaucoup intervenu dans ce sens en 2017. Nous avons également constaté que des personnes menacées ou en situation difficile savent qu'elles peuvent s'adresser au CSR. Donc, ces ordonnances n'ont pas toutes débouchées sur des expulsions.

S'agissant des chiffres en eux-mêmes, propos de votre question: Pourquoi y a t'il une augmentation? Il faudrait faire une étude très poussée pour en connaître exactement la raison et ce sont des éléments que nous n'avons pas actuellement. Par contre, nous pouvons bien évidemment continuer de l'observer.

Ce que nous pouvons dire c'est que de nouveaux logements se sont créés ces dernières années, mais malheureusement ces nouveaux logements sont souvent très coûteux et ne permettent pas à la population qui a de faibles revenus de résoudre leur problème de logement. Il y a aussi une précarisation d'une certaine partie de la population qui travaille dans des conditions de plus en plus précaires, et cela je pense que c'est une préoccupation que nous devons avoir. Il y a finalement une complexification du marché du logement, avec une demande toujours plus accrue de garanties, de documents et cette difficulté de pouvoir simplement déposer un dossier auprès d'une gérance touche particulièrement les populations précaires.

Un élément peut-être nouveau dans les constats est qu'il y a une augmentation des sous-locations. C'est-à-dire que dans la situation actuelle du marché du logement, les personnes qui ont des petits revenus, lorsqu'elles ont un logement, ont peur de s'en défaire et, manifestement, de plus en plus de personnes sous-louent leur logement afin de garder leur bail ou peut-être aussi pour rendre service à quelqu'un. Cela augmente le risque que le loyer ne soit pas payé: soit parce que le sous-locataire ne paie pas le montant dû au locataire, soit parce que le locataire encaisse l'argent du sous-locataire sans payer le loyer au propriétaire, ce sont des procédés que nous avons constatés.

*Ce ne sont pas des indications très "scientifiques", parce qu'à ce stade nous n'en avons pas. Par contre, nous allons continuer d'observer et puis essayer, au fil du temps, de voir si ces chiffres augmentent ou restent stables.*

*La situation du logement est ce qu'elle est, vous la connaissez. Elle touche de plein fouet la population précaire.*

*La deuxième chose que je voulais juste vous dire c'est que vous avez trouvé sur vos tables le rapport d'activités du Réseau d'accueil de jour. C'est le tout premier, et nous sommes très contents de pouvoir vous le présenter. Comme vous le savez la Loi sur l'Accueil de Jour invite les collectivités ainsi que des structures privées à se mettre en réseau, de manière à offrir davantage de classes et à collaborer pour offrir plus de places et d'en créer de nouvelles. A Renens nous avons créé le réseau Renens-Crissier en 2009 et nous sommes contents de pouvoir maintenant faire découvrir le chemin parcouru depuis et montrer que même s'il manque encore cruellement des places, beaucoup ont été créées. Je profite de vous informer que la partie en page 2 relative au financement fera l'objet d'une réponse détaillée lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

*Je me tiens évidemment à votre disposition pour toute question.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Richard Neal, PSR**  
Intervention relative au Communiqué de la Municipalité "Chauffage à distance"

*Chers Collègues,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Monsieur le Président,*

*J'ai des questions afin d'avoir un éclaircissement par rapport au chauffage à distance actuellement en construction sur l'avenue de Florissant et qui va ensuite s'étendre sur le chemin de Broye.*

*Il est mentionné dans le Communiqué de la Municipalité qu'il y a une anticipation sur la commune de Prilly. Est-ce qu'il y aura une création d'une Entente intercommunale, comme celle de l'Entente Mèbre-Sorge? Comment cela sera-t-il géré? Est-ce que chaque commune paie simplement son "petit bout de tuyau"? Si Prilly se rattache à Renens par la suite, est-ce qu'elle procédera à un remboursement des travaux entrepris sur l'avenue de Florissant?*

### **Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,*

*Je vous réponds volontiers ce soir. CADouest est une société anonyme en mains de Prilly, Renens et Lausanne. Les trois collectivités se sont mises ensemble afin de créer cette société anonyme, sur le même principe que le SIE, il n'y a donc pas de financement direct de la part des communes, mais c'est bien cette société qui investit et qui ensuite connecte les bâtiments. La constitution de la société CADouest SA pour le développement du chauffage à*

*distance sur le territoire des communes de Renens et de Prilly avait fait l'objet du préavis N° 115-2011.*

*Nous vous proposons, Prilly va en faire de même, de vous présenter la société CADouest SA afin de vous montrer son évolution: Une discussion aura lieu avec le Bureau du Conseil afin de voir sous quelle forme.*

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Intervention faisant suite à la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation liée à la résiliation des baux de logements subventionnés au Chemin des Corbettes

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chères et Chers Collègues,*

*Je viens à vous ce soir en me référant à la réponse à la Municipalité relative à mon interpellation sur la résiliation des baux des logements subventionnés au Chemin des Corbettes et marquer notre désapprobation et notre rejet de la réponse.*

*En effet, plusieurs questions sont restées sans réponse et les éléments qui sont consignés ramènent toujours à la haute mainmise du Canton pour justifier les exclusions ou pour dire que nous ne pouvons rien faire en matière de logement à Renens.*

*Ainsi à la question relative à un dépassement momentané du RDU, il ne nous est pas répondu si ces familles ont bénéficié de la marge de manœuvre de 20% dont il est fait mention dans la réponse.*

*Egalement, nous attendons une réponse à la question: Que sont devenues ces familles? Que penser de la réponse municipale qui dit que la situation du logement subventionné ou des logements à loyer modéré répond aux attentes et à la situation du marché. Quant à nous, nous ne partageons pas ce constat. De nombreuses familles rennaises sont aussi de notre avis.*

*Nous constatons également que la situation découlant des PC Familles et de l'AIL est actuellement confuse et que ces deux aides ne se recouvrent pas. Les personnes juste au-dessus du RDU sont par effet de seuil pénalisées.*

*Ainsi nous reviendrons avec un postulat pour améliorer la situation du logement à Renens.*

*L'autre volet de la question touchait plus particulièrement sur comment ont été traités les dossiers de résiliation par la société SCHR.*

*Que doit-on dire à ces familles dont la situation financière fluctuante justifierait en un temps donné de quitter un appartement subventionné quand il y a d'autres alternatives à leur proposer que d'aller s'établir dans un immeuble alors que l'on sait parfaitement qu'elles devront déménager d'ici une année pour cause de restauration et de démolition. Est-ce acceptable? Et pourquoi livrer ces familles qui sont dans une situation très précaire à l'appétit du marché libre quand on pourrait parfaitement les conserver dans le giron de la Coopérative qui soi-disant disposent de plus de 350 appartements à loyer modéré et non subventionnés? D'autant que, faut-il pour le rappeler, ces familles et ces personnes sont membres de la Coopérative et en détiennent par conséquent des parts sociales.*

*Le règlement, sa prétendue stricte application et le pouvoir de décision du Canton ont bon dos. Faut-il à ce propos vous rappeler que le Canton, dans toute cette affaire, n'a véritablement de compétence à décider que pour un peu moins de 20 appartements sur un total d'environ 380.*

*Pour être bref, même s'il y a encore beaucoup à dire, nous sommes plusieurs dans ce Conseil à être membre de la Coopérative qui, bien informés et confrontés à la réalité des situations, voient dans ce deuxième volet des contre-vérités et une justification à des pratiques et à des méthodes indignes.*

*Pour terminer par une note d'espoir, notre attente va vers le nouveau président de la SCHR pour corriger ces dérives.*

*Merci.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

*Nous avons fourni une réponse écrite au plus près de notre réalité. Nous sommes sur un thème extrêmement délicat, qui est le marché du logement. Le besoin de se loger, de bénéficier d'un toit, est fondamental. Les différents acteurs que sont le Canton, la Ville et la SCHR travaillent ensemble. Avec la SCHR nous nous sommes rencontrés, pas plus tard qu'hier, afin de nous coordonner sur un certain nombre de sujets. Chacun des acteurs joue sa part, à sa responsabilité et ses engagements.*

*S'agissant du RDU, je me dois de dire que nous n'appliquons pas le règlement d'une manière que vous qualifiez de "stupide". Il y a des marges de tolérance. Toutefois, lorsque celles-ci sont dépassées il devient requis de trouver d'autres solutions. Je comprends votre insatisfaction, je l'entends et, par le biais de votre futur postulat ou motion, nous pourrions continuer à travailler sur ce thème. J'aimerais dire qu'à ma connaissance, dans le contexte qui est le nôtre, celui d'un marché du logement extrêmement tendu, où il faut remplir des conditions pour bénéficier de certains prix de loyer, lorsque l'on s'en écarte un peu trop, il est difficile de garder des locataires dans des appartement de ce type alors que d'autres ayant moins de ressources les revendiquent.*

*Nous répondrons à votre prochaine intervention, de nouveau avec toute la volonté d'être précis, responsable et voir ce que nous pouvons faire dans le futur afin d'améliorer la situation.*

- **M. François Delaquis, PSR**  
Intervention relative à la réponse orale relative au rapport de l'ARASOL

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,*

*Tout d'abord je remercie Mme Karine Clerc pour sa réponse touchant l'aspect des expulsions et j'ai entendu avec beaucoup de satisfaction que vous allez continuer à suivre cela. Je crois que c'est un élément important et je pense qu'il serait important que nos différents représentants au sein de l'ARASOL puissent en être informés, puisque je pense que*

*l'assistante de proximité doit probablement connaître un peu plus de choses que le côté formel de ces ordonnances qui ressort de statistiques officielles.*

*Je vous remercie de continuer à suivre ce dossier.*

- **M. François Delaquis, PSR**

Intervention faisant suite à la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation intitulée "La porte est-elle ouverte à toute sorte de dérogations au nom de la densification du territoire, règle et pratique de la Municipalité à travers le projet de la rue de Lausanne 62 ?"

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je remercie la Municipalité pour sa réponse et prends acte avec beaucoup de satisfaction de l'abandon du projet initial prévu à la Rue de Lausanne 62 qui avait soulevé un tollé parmi notre population.*

*Les considérants, dont je vais vous faire part, ne concernent pas le nouveau projet, mais restent à caractère général, comme l'est la réponse de la Municipalité.*

*Les dispositions légales actuelles, notamment l'article 102 du Règlement du plan d'extension communal, dont il est fait mention, ne donnent aucune garantie. L'exception, dans son sens littéral: qui sort de la loi ordinaire devient une norme habituelle et les compensations qui sont prévues pour compenser ces dérogations ne sont pas exigées par la Commune.*

*D'ailleurs, dans sa réponse à ma 2<sup>ème</sup> question, la Municipalité le dit clairement: elle ne fait pas usage des compensations offertes par l'article 112 qui sont, je le rappelle: «Ces dérogations pourront avoir comme contrepartie une implantation en recul sur l'alignement, une cession gratuite de terrain au domaine public, un aménagement de jardin, une composition architecturale, une réduction de hauteur ou tout autre avantage d'intérêt général».*

*Renens se prive ainsi de dédommagements légitimes, auquel l'intérêt général a droit. Ceci, de nombreuses communes de ce pays l'ont compris et demandent ces compensations.*

*De plus, je suis d'avis que pour des objets très hauts ou particuliers, la pose de gabarits renseigne mieux la population, notamment riveraine, qui peut ainsi mieux se rendre compte, lors de chaque déplacement, de l'impact d'un projet plutôt qu'une maquette et des illustrations consultables pendant les ouvertures de bureau, au CTC.*

*Quant à la propre sécurisation du tram, la loi est stricte et fixe ce qui doit être pris en charge par l'exploitant. Cependant, l'expérience montre que les problèmes de sécurité commencent en amont; avec les cheminements, les accès et les aménagements urbains qui jouxteront les voies.*

*Toujours sur le plan général, et sans pouvoir juger en l'état actuel si les 220 places de parc du Closel sont justifiées au vu de l'ensemble du projet, je m'inquiète toutefois de la politique municipale en matière de développement durable, de qualité de vie des habitants et des conséquences sur l'emploi. Le dernier paragraphe «semble» dire en effet que sans places de parcs, il n'y a plus de développement économique, d'artisanat et de commerces.*

*A terme ce modèle aura vécu, les politiques actuelles vont vers un rapprochement du lieu de travail et de commerce avec le lieu d'habitation, les loisirs, tout en privilégiant les modes de transport collectifs qui réduisent notre impact sur l'environnement. C'est ce nous allons faire prochainement en investissant d'importantes sommes dans un tram et que les CFF ont fait également avec l'agrandissement de la gare de Renens.*

*En conclusion, j'ai le minime espoir d'infléchir la Municipalité sur sa pratique actuelle et j'en appelle à un changement de conception et de cadre réglementaire, ceci de tous mes vœux.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,*

*Je vous remercie M. François Delaquis pour ces considérants. Effectivement, nous l'avons dit, nous avons peu de foncier à notre disposition. Nous travaillons donc le plus souvent avec des propriétaires dans des projets d'intérêt général. Nous avons aussi toujours plus d'incitations à ce que la Commune aille vers les propriétaires afin de mettre en place des conventions, des principes qui permettent de faire qu'au final les projets immobiliers soient cohérents, qu'ils participent au développement de la Ville de Renens, engagent les propriétaires.*

*Indépendamment de ceci, déjà dans les projets que nous entreprenons avec des propriétaires fonciers majeurs, je crois que nous pouvons dire, que sans avoir forcément toujours une convention sur chacun des points, nous veillons toujours à ce que la qualité du bâti, soit optimale, que les conditions finales soient en accord avec les capacités financières des habitants de la Commune. Nous ne voulons pas de "gentrification", en tout cas nous tentons de la restreindre. L'autre élément c'est aussi d'avoir des quartiers vivants, des quartiers dans lesquels nous puissions faire des rencontres, des quartiers dans lesquels les habitants antérieurs au projet puissent rester. Nous partageons les mêmes intentions.*

*Il faut voir ce que nous pouvons faire encore au niveau de la Municipalité pour, toujours plus, arriver à des conventions et des éléments qui soient mieux codifiés. C'est également ce qui est ressorti de notre séance de présentation du projet de la rue de Lausanne 62. Celle-ci a eu lieu il y a une dizaine de jours au CTC où le projet, dans sa nouvelle version, a été débattu. Quelques personnes, qui avaient fait opposition au projet initial, ont insisté pour que la Municipalité obtienne des "garanties" que ces lieux répondent à un certain nombre de critères. Nous nous sommes engagés à tendre vers cela, aussi devant le propriétaire, donc je pense que nous convergions vers des volontés communes. Je vous remercie de votre attention.*

- **M. Naïm Smakiqi, PSR**

*Mesdames et Messieurs,*

*Comme vous le savez, j'ai déjà déposé une interpellation en date du 9 mars 2017 au sujet du logement et je suis devant vous pour dire que je soutiens tous les droits d'initiative sur ce sujet. Merci.*

- **Mme Marie Schneider, Fourmi rouge**  
Intervention suite à la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation intitulée "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers"

*Monsieur le Président*

*Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Tout d'abord, nous remercions la Municipalité pour sa réponse écrite du 3 septembre 2018 à notre interpellation «Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles zélés des policiers».*

*Nous sommes satisfaits de l'intérêt que ce sujet a suscité au sein de notre Municipalité qui s'est rendue, à plusieurs reprises au Sleep-In afin d'écouter des témoignages et d'aller au contact de cette population très précaire.*

*Nous avons été informés que ce furent les autorités politiques concernées qui avaient ordonné les passages autour du Sleep-In, vous étiez donc au courant des agissements de notre Police, ce qui nous amène à nous questionner sur le positionnement politique d'une Municipalité de gauche.*

*Si nous nous réjouissons bien entendu de l'intérêt de la Municipalité pour le Sleep-In et de ses visites sur site, nous aurions souhaité une réponse moins bureaucratique et la prise de certaines mesures afin de garantir le respect des droits humains fondamentaux. Malheureusement votre réponse ne fait état que de réunions à répétitions et d'instances de collaboration intercommunale. A quoi servent toutes ces séances auxquelles la Municipalité est censée participer? A-t-elle un poids décisionnel et quelle est sa position vis-à-vis des agissements illégaux de certains policiers?*

*Pour les interpellant-e-s plusieurs questions restent encore d'actualité et de nouvelles interrogations nous viennent à l'esprit :*

*La Municipalité et le Conseil Communal continuent-ils à avoir un droit de regard sur notre police, ceci afin de faire respecter la séparation des pouvoirs prévue par la Constitution, ou sommes-nous là uniquement pour en voter le budget? Nous craignons que le contrôle politique se perde dans toutes ces commissions.*

*Sur le terrain, le constat est que l'autarcie de la police et de ses agissements contraste avec toutes ces commissions, et finalement dilue le contrôle politique.*

*Dans les faits, comment peut-on imaginer qu'une personne avec un statut précaire, allophone, dénonce les agissements de la police en tant que victime? D'autant plus que la police a l'habitude de porter plainte contre ceux qui osent la dénoncer. Donc face à ce constat, le Conseil communal doit prendre ses responsabilités et créer une commission non permanente comme il en est question dans l'article 31 du Règlement du Conseil communal, afin de reprendre la main sur ce dossier.*

*L'impunité garantie pour les agissements de quelques policiers trop zélés au-delà du code déontologique est intolérable. Le répondant déontologique de la POL est un capitaine de police et la commission de médiation coordonnée par un policier; est-ce vraiment sérieux? A notre avis la police ne doit pas être juge et partie.*

*Au vu de ce qui précède, nous déposerons une motion pour le prochain Conseil afin de demander au Conseil Communal de prendre ses responsabilités et de créer une commission (art. 31 du règlement du Conseil Communal), afin d'éclaircir les agissements de la police.*

*Merci de votre attention.*

### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*J'entends de ce qui a été dit. Beaucoup de choses ont été dites auxquelles je ne vais pas répondre. La conclusion est que vous allez demander la constitution d'une commission du Conseil communal et je pense que cela est une bonne idée.*

*Dire que nous n'avons rien fait, ou que nous faisons mal ou insuffisamment, je ne peux l'entendre. Nous avons eu de vraies séances, et non des séances "alibi", à la fois avec des migrants, et des personnes engagées tous les soirs au Sleep-In. Eux-mêmes nous ont dit qu'ils appréciaient ce type de réunion et d'écoute. Toutefois, pour modifier les choses, cela prend plus de temps.*

*Par ailleurs, nous sommes aussi allez voir les syndics du District pour voir si ce projet devait être emmenés par le District, ou plusieurs communes.*

*Il y a une volonté de travailler ensemble. Sans doute, puisque vous l'avez dit, trouvez-vous que nous avançons trop lentement et insuffisamment à vos yeux! Quelle que soit la composition retenue une solution devra être trouvée à la taille de nos capacités. La thématique est complexe, multifactorielle, et nous allons continuer d'assumer nos responsabilités. Nous n'entendons pas trouver une solution définitive et totale, mais assumer notre part à court, moyen et long terme.*

*Je me réjouis du débat qui va se faire par rapport à la création d'une commission extraordinaire du Conseil communal.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **7. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances, informe le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

### **8. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. Francesco Munafò, Président de la CUAT, informe le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

**9. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. Pascal Golay, Président de la CRI, informe le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

**10. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

Les membres du Conseil communal sont informés des changements suivants:

○ Commission des finances

Présidence

*La présidence pour l'année de législature 2018-2019 est assurée par M. Vincent Keller, Fourmi rouge, respectant ainsi la Convention de législature*

○ Commission de gestion

Parti socialiste

*Mme Frédérique Beauvois remplace M. Oumar Niang, en tant que membre, respectant ainsi la Convention de législature.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

**11. Rapport de commission – Préavis intercommunal N° 33-2018 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens - Secteur 9 "Bois / Villars"**

En l'absence excusée de M. Jean-Marc Dupuis, Président de la Commission, M. le Président prie M. Francesco Munafo de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport de la Commission

- **M. Francesco Munafo**, Rapporteur de la Commission

*La Commission, chargée d'étudier cet objet, s'est réunie le lundi 25 juin à 19 heures au CTC.*

*Elle était composée des membres suivants :*

*Madame Eveline Henry et de Messieurs Francesco Munafo, Reza Safaï, Maximilien Anhorn, Silvio Torriani, Robert Mulopo, Jean-François Jeanrichard et Jean-Marc Dupuis président-*

*rapporteur. Une délégation municipale, composée de Madame Tinetta Maystre et de Monsieur Christophe Sarda, chef de service travaux, nous a présenté les enjeux de ce préavis.*

*Il est 19 heures, la Commission est au complet et le Président de séance introduit les débats relatifs à l'objet se situant quelques mètres sous terre, mais revêtant néanmoins toute son importance.*

*Après les salutations d'usage de la part de la Municipalité, Monsieur Christophe Sarda nous présente l'objet par le biais d'une présentation concise et précise (en annexe).*

### Introduction

*L'entente intercommunale Mèbre-Sorge (M+S) soufflera bientôt ses 60 bougies. Elle a pour objectif la gestion et l'entretien d'environ 11 km de collecteur aboutissant à la Step de Lausanne. Elle est composée des communes de Crissier, Chavannes, Ecublens, St-Sulpice et Renens, propriétaires de l'ouvrage. Les communes utilisatrices sises en amont soit Romanel, Cheseaux, Lausanne, Villars St-Croix, Bussigny et Jouxens participent également à son financement.*

*Par le passé l'entente M+S était dotée d'un fonds permettant de financer certains travaux d'entretien et de rénovation. Depuis près de 10 ans, ce fonds est tari et le financement des entretiens des secteurs de l'ouvrage s'opère par voie de préavis intercommunaux.*

*Le préavis détaille les travaux effectués ces 10 dernières années sur 8 secteurs.*

### L'objet du préavis, le secteur 9

*Situé topographiquement aux coordonnées moyennes 533200/153600 (sous le lit de la Sorge), ce tronçon présente de nombreux défauts: joints non étanches, calcaire, altération du béton, etc.*

*Les travaux prévus sur ce collecteur de 100cm de diamètre et d'une longueur de 390 mètres sont nécessaires avant qu'il ne soit complètement HS permettant de les réaliser par des techniques de chemisage.*

*Certaines chambres d'accès, points faibles de l'ouvrage, seront condamnées.*

*Les travaux seront effectués en dehors des périodes du frai donc par temps chaud et sec.*

*Devisé à CHF 381'000.-, le coût de ces travaux est réparti entre les 5 communes propriétaires selon une clé de répartition revue en 2013. Il en coûtera ainsi donc CHF 118'529.- au Trésor renanais.*

*Après un débat fort intéressant sur l'art d'amener les eaux claires et usées à la station d'épuration, la Commission vous recommande d'accepter à l'unanimité les conclusions de ce préavis.*

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Francesco Munafo de procéder à la lecture des conclusions.

## Le Conseil communal de Renens

*Vu le préavis intercommunal N° 33-2018 de la Municipalité du 4 juin 2018,*

*Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, secteur 9 "Bois / Villars".*

*ACCORDE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 381'000.- TTC, selon les modalités décrites sous les points 4 à 6 ci-dessus.*

*ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de CHF 118'529.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffres 5 et 6 ci-dessus.*

*Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.*

*Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5005.5620 "Collecteur intercommunal Sorge, à Ecublens, secteur 9 "Bois / Villars" et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.1006.*

C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS INTERCOMMUNAL N° 33-2018 SONT ACCEPTÉES.

M. le Président remercie MM. Jean-Marc Dupuis et Francesco Munafò ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**12. Procédure d'urgence - Rapport de commission – Préavis N° 34-2018 – Demande de rétablissement d'un cautionnement solidaire de CHF 5 millions en faveur de la Société CACIB SA**

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président de la Commission des finances de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président de la Commission des finances

Préambule

*La commission s'est réunie le lundi 27 août 2018 à la Salle de Municipalité, Rue de Lausanne 33. Elle était composée de Mesdames Nicole Haas-Torriani, Geneviève Bonzon et de*

*Messieurs François Delaquis, Pascal Golay, Selim Ibrahim, Jonas Kocher, Eugène Roscigno, Reza Safai et Vito Vita ainsi que de Monsieur Vincent Keller, président-rapporteur.*

*Monsieur Dylan Montefusco était excusé.*

*Ont participé à cette séance, Monsieur le Syndic Jean-François Clément ainsi que Monsieur Michael Perrin, Boursier et Monsieur Nicolas Servageon, Délégué à la promotion économique.*

### *Présentation du préavis municipal*

*Le préavis N° 34-2018 « Demande de rétablissement d'un cautionnement solidaire de CHF 5 millions en faveur de la Société CACIB SA » est déposé devant le Conseil Communal sous la procédure dite d'urgence. Plusieurs raisons expliquent le choix d'une telle procédure, elles sont ici résumées.*

*Le déclencheur principal de cette demande de rétablissement d'un cautionnement de CHF 5 millions en faveur de CACIB SA est la prochaine arrivée sur le sol communal d'une des deux entreprises vaudoises à plus fort potentiel de croissance : SwissTo12. La première étant déjà à Renens : L.E.S.S. SA (une société industrielle active dans le secteur des sources lumineuses à fibres, notamment pour l'énorme marché des automobiles électriques). Il faut ici rappeler que le dossier SwissTo12, et son arrivée à Renens, fait suite aux discussions entre la COFIN et la Municipalité depuis de nombreuses années, en particulier lorsque le poste de Délégué à la promotion économique a été mis en place en 2012. Le service de promotion économique a déjà effectué un grand travail de rapatriement sur Renens d'entreprises, via le rachat en 2016 de l'ancienne usine IRL sous l'égide du CACIB SA. Aujourd'hui, il s'agit de SwissTo12.*

*Historiquement, et on parle là d'une fenêtre de temps de quelques mois, il s'agit du CEO de L.E.S.S. SA qui a pris contact avec le Service de promotion économique de la Ville pour demander s'il était possible de faire venir SwissTo12 à Renens. Précisons que les deux entreprises se trouvaient voisines lorsqu'elles se sont créées sur le site du PSE (Parc Scientifique de l'EPFL). La notion de précipitation du préavis doit être nuancée par le fort potentiel de croissance – et donc de création d'emplois – de l'entreprise.*

*L'entreprise SwissTo12 a des besoins très spécifiques en matière de locaux. En effet, il s'agit là d'une entreprise qui possède des machines de grande taille, une machinerie pour maintenir une atmosphère contrôlée, en bref, de besoins industriels lourds et non des bureaux. Un certain nombre d'aller-retours de propositions ont été nécessaires dans la négociation; le problème principal relevait d'un auto-blocage: l'entreprise ne signerait pas de bail sans avoir la certitude que les locaux seraient adéquats, et CACIB SA ne pourrait acquérir les lots prévus pour l'entreprise si cette dernière ne signait pas de bail. Finalement un consensus a été trouvé, les actes notariés d'acquisition des lots ont été signés et l'entreprise a signé le bail. Dans son plan, il y avait une entrée dans les nouveaux locaux le plus rapidement possible, c'était sans compter sur la procédure normale en pareil cas: la demande de cautionnement traitée par le Conseil Communal. Raison pour laquelle la procédure d'urgence a été choisie et est proposée aujourd'hui.*

*Au niveau financier, la COFIN renvoie au préavis et à son clair aspect historique. Elle ajoute que cette demande de rétablissement de cautionnement permettra à CACIB SA de trouver des emprunts plus facilement auprès des banques, étant entendu que CACIB SA a eu de gros*

investissements à faire dernièrement pour la remise aux normes du bâtiment du Closel (anciennement IRL).

### Discussion générale

Un commissaire demande des éclaircissements sur le tableau 5.1 en page 10 du préavis. Il demande des garanties quant à l'état des finances de la société CACIB SA. Il est répondu que les comptes du CACIB ne sont pas publics et relèvent du secret commercial. Toutefois, on peut raisonnablement penser qu'il existe des réserves latentes qui sont, en forte période d'investissement (telle qu'actuellement), assez grandes. Il est donc probable que sur les prochains exercices, la rentabilité sur l'investissement sera plus faible qu'à l'accoutumée, en tenant compte des 12 millions d'investissements effectués pour remettre aux normes le site du Closel, auquel on peut retrancher les pertes dues au changement du modèle d'affaires suite au départ des IRL et à la construction financière que l'on connaît aujourd'hui.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la durée du cautionnement? Il est répondu que celle-ci est indéterminée jusqu'à libération par la banque. On notera ici, par expérience, qu'il est rare que les banques libèrent un cautionnement avant le remboursement des emprunts liés.

Un commissaire demande si la durée de 5 années n'est pas trop faible en regard du risque financier et ce qu'il se passerait si l'entreprise quittait la Commune avant la fin du bail? Il est répondu que 5 ans est une durée standard et que c'est à la Commune de faire en sorte que l'entreprise reste sur le territoire. C'est à la Ville de suivre l'entreprise et ses besoins afin qu'elle ne quitte pas le territoire. Pour une telle entreprise, à fort potentiel de croissance, il est difficile de prévoir la croissance réelle mesurée, l'on ne peut que s'appuyer sur des estimations. Une durée de 5 ans est donc un maximum raisonnable. D'autre part, il faut préciser qu'un déménagement du matériel de production d'une entreprise de pointe telle que SwissTo12 n'est pas chose aisée. Des locaux adéquats à l'appareil de production ne sont pas légion. Pour SwissTo12, l'objectif à court et moyen terme est d'avoir son Quartier Général et sa production à Renens, il n'est pas illusoire qu'à l'avenir elle demande des locaux supplémentaires en cas de très forte croissance. C'est d'ailleurs déjà arrivé puisqu'elle a demandé 250 m<sup>2</sup> supplémentaires par rapport à sa première demande de 1000 m<sup>2</sup> CACIB peut répondre à de telles demandes «raisonnables».

Un commissaire demande si l'entreprise SwissTo12 a bénéficié d'avantages fiscaux? Il est répondu que cela relève du secret fiscal. De manière générale, l'octroi d'exonérations temporaires relève de la seule compétence du Canton et s'étend tant au niveau des impôts cantonaux que communaux. Les communes dans ce domaine n'ont aucune compétence.

Un commissaire demande si le rétablissement du cautionnement à hauteur de 5 millions pour CACIB SA n'impliquera pas de modification du plafond des emprunts d'une part, et pourra influencer les négociations entre la Commune et les banques s'agissant d'emprunts futurs? Il est répondu qu'il se pourrait que ce cautionnement influe, indirectement, les futurs emprunts de la Commune étant entendu que le mode de calcul des banques concernant les emprunts n'est pas public non plus.

Finalement, un commissaire s'inquiète de l'âge des bâtiments et de leur éventuel besoin en rénovations. La commune de Renens étant partie prenante de CACIB, y a-t-il des investissements futurs prévus? En particulier sur le bâtiment historique CACIB 1 des Baumettes, puisque celui du Closel a été remis aux normes il y a moins de deux ans. Il est

*répondu que le bâtiment des Baumettes a lui aussi subi de lourdes rénovations dans la dernière décennie. Il est donc parfaitement entretenu. La question sera toutefois transmise au conseil d'administration du CACIB dont la Municipalité possède trois sièges.*

*Vote de la commission*

*C'est à l'unanimité que la COFIN propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis.*

M. Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

*Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 34-2018 de la Municipalité du 20 août 2018,*

*Où le rapport de la Commission des finances,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*AUTORISE la Municipalité à cautionner des emprunts à hauteur de CHF 5 millions en faveur de la société CACIB SA.*

**C'EST À L'UNANIMITÉ QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 34-2018 SONT ACCEPTÉES.**

• **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Mesdames et Messieurs,*

*Merci infiniment. Merci à la Commission des finances et au Conseil communal qui avez accepté de traiter ce préavis de manière urgente.*

*Merci aussi pour la qualité des relations que nous entretenons avec la Commission des finances, car nous avons des débats toujours très transparents et complets. Finalement, j'aimerais relever ici l'énorme travail qui est emmené par notre chargé de promotion économique qui a réussi à faire venir sur le sol de Renens deux des start-up les plus prometteuses du Canton. C'est un résultat juste extraordinaire.*

*Ce cautionnement est aussi un signe fort au CACIB, dont nous avons pendant très longtemps méconnu la richesse, et dont nous sommes actionnaires à hauteur de 60%, l'autre actionnaire étant la SICOL. La Ville porte une responsabilité importante des engagements actuels du CACIB, notamment sur le site des Ateliers. Cette caution est un signe fort en retour de ce que le CACIB prend comme engagement par rapport à des start-up, à de l'emploi à Renens. Nous sommes très fiers de pouvoir travailler en amont sur l'emploi, et d'accueillir des enseignes aussi prometteuses que celles qui ont été citées par le Président de la Commission des finances.*

*Au nom de toutes ces personnes, Merci à vous pour ce vote de confiance qui nous invite à continuer dans ce domaine-là.*

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **13. Dépôts de préavis – Discussion préalable**

- **Préavis N° 35-2018 - Arrêté d'imposition pour les années 2019-2020-2021**

*Commission des finances*

M. le Président ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, elle est close.

### **14. Motions, postulats et interpellations**

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**  
Développement du postulat intitulé "Pour promouvoir dans nos rues la connaissance de l'histoire de notre pays"

En préambule, M. le Président informe que la recevabilité de ce droit d'initiative a été étudiée par le Bureau du Conseil communal lors de sa séance du 4 septembre 2018 et qu'il a été déclaré "recevable".

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Pour obtenir la naturalisation, il faut connaître certaines dates et leur signification qui rappellent l'histoire de notre Pays.*

*Mais est-ce que nos citoyens en connaissent la signification?*

*Renens, comme d'autres villes, désigne parfois ses rues par ces dates. Pourrait-on poser des plaques commentant et rappelant leur signification dans des lieux stratégiques?*

*Par exemple au collège du 24-Janvier, au terminus du bus du 14-Avril, au passage du 1<sup>er</sup>-Août et j'en passe.*

*Je laisse à la Municipalité le soin d'évaluer cette proposition, une commission ad-hoc ne me paraît pas nécessaire, néanmoins si vous avez d'autres suggestions, faites-en part à la Municipalité.*

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'étant pas demandée, M. le Président soumet au vote la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de ce postulat.

C'EST À UNE TRES LARGE MAJORITE (UNE ABSTENTION) QUE CE POSTULAT EST PRIS EN CONSIDERATION ET TRANSMIT À LA MUNICIPALITÉ POUR ETUDE ET RAPPORT

- **Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

Interpellation intitulée "Mais que fait la police ?"

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Chers collègues,

En date du 28 juin dernier, on apprenait par voie de communiqué de presse que :

*Dès le 1er novembre, la Police cantonale et la Police de l'Ouest lausannois vont tester une nouvelle forme d'organisation policière dans le district de l'Ouest lausannois. Le concept REGIO prévoit de passer sur le plan opérationnel à une «police intégrée décentralisée», développant l'autonomie régionale. La Police de l'Ouest lausannois sera intégrée dans les structures de la Police cantonale tout en respectant le cadre de la police coordonnée.*

*Après avoir pris connaissance de cette nouvelle, j'ai épluché mails, procès-verbaux du Conseil et autres informations et là, stupeur.... Pas de trace d'une telle information....*

*Nous avons tous bien compris qu'avec l'Intercommunalité, nous n'avons plus qu'à passer à la caisse sans savoir ce qui se passe dans ces organisations, que nous n'avons plus rien à dire et à prendre juste acte...*

*Certes, mais tout de même, il nous semblerait élégant et classieux de tenir au courant notre Conseil Communal, soit par le biais des membres qui siègent au sein du Conseil intercommunal ou par le biais de la Municipalité.*

*Vous me passerez l'expression, il serait judicieux lors de décisions conséquentes de ne pas refiler la patate chaude et espérer que les autres informeront. Très souvent, trop souvent on entend que c'est la responsabilité des commissaires qui sont au sein de ces conseils de faire le relais... C'est vrai, mais toutefois, pour mémoire, nous sommes des miliciens pris dans nos tourbillons quotidiens et malheureusement, il arrive parfois que nous oublions de transmettre des informations ou que nous n'ayons pas toujours le temps de lire de longs et fastidieux rapports.*

*C'est là qu'il nous semble que la Municipalité doit prendre le relais et nous informer. D'autant plus quand ce sont des informations aussi importantes que celles évoquées. Nous serions alors tous gagnants et nous n'aurions plus une désagréable impression de clair-obscur.*

*La présente interpellation demande deux choses à la Municipalité de*

1. *Donner une information complète à notre Conseil sur ce qu'implique cette nouvelle organisation, qu'est-ce qui a amené à prendre cette décision, pour quelle stratégie, quelles seront les avantages et inconvénients pour la POL?*
2. *Nous souhaiterions connaître quelles sont les mesures que la Municipalité entend mettre à disposition pour informer le plus simplement et le plus clairement possible les membres du Conseil communal sur ce qui se passe dans les conseils*

*intercommunaux, les projets et décisions prises afin que la presse ne soit plus notre source d'information.*

*D'avance, nous remercions la Municipalité pour ses futures réponses.*

### **Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,*

*Mme Nathalie Jaccard, je vous remercie pour vos questions.*

*"Que fait la Police?", apparemment à vous écouter ce soir: pas grand-chose ou voir rien, et j'en suis désolé. Dans un premier temps, je vous propose de transmettre vos questions au Comité Directeur de la POL afin qu'une réponse circonstanciée vous soit apportée lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

*Mais je vous informe tout-de-même que le Conseil intercommunal se réunira mercredi 19 septembre prochain et que lors de cette séance, une présentation du projet REGIO sera faite aux Conseillers intercommunaux. Je rappelle également que ces séances sont publiques.*

*Ce que je peux toutefois vous dire c'est que la mise en place de cette zone pilote, sur le plan opérationnel, doit permettre une optimisation des prestations, ceci sans coûts supplémentaires et que cette expérience-pilote permettra de faire évoluer positivement le modèle de la police coordonnée.*

*J'aimerais ajouter que la Police fait aussi preuve d'une certaine transparence puisque, comme vous l'avez vu dans le journal Carrefour Info, elle annonce deux dates de portes ouvertes qui seront les samedis 6 octobre et 17 novembre 2018. La Police, donc, fait quand même quelque chose.*

*Je vous remercie.*

#### **○ Mme Nathalie Jaccard, Les Verts**

*Monsieur le Président,*

*Monsieur le Municipal,*

*Je n'ai pas dit que la Police ne faisait rien, je demande ce qu'elle fait. Je suis intervenue quant à dans ses activités globales et non pas sur le fait qu'elle ne fait rien. Vous savez très bien que ce n'est pas ce que je pense et que je sais que la Police, en tout cas dans la rue, fait son travail.*

*S'agissant de l'autre information que vous nous avez donnée, il aurait peut-être été préférable de mettre d'abord au courant les Conseillers intercommunaux avant de faire un communiqué de presse, d'autant plus que cela sera dès le 1<sup>er</sup> novembre. Il me semble que les choses ont été faites un peu à l'envers. Finalement, ma remarque, alors bien sûr que je me saisis de la Police mais cela concernait tous les Conseils intercommunaux où nous avons quelques fois l'impression que nous ne pouvons plus voir ce qu'il s'y passe et que nous trouverions certainement tous notre compte si nous étions mieux informés. L'idée est cela, mais sûrement pas d'attaquer le travail de la Police. Merci.*

○ **M. François Delaquais, PSR**

*Mesdames et Messieurs,*

*C'est en tant que Président de la Commission de gestion et des finances de la POL que je prends la parole et réponds à la question qui découlait par rapport aux conseillers intercommunaux.*

*Effectivement, il y aura probablement une réaction assez vive qui sera faite lors du prochain Conseil intercommunal, car les Conseillers intercommunaux ont appris cette nouvelle organisation par un courriel, environ 6 heures avant la Presse. De plus, dans le cadre du budget 2019, il nous avait été présenté un document qui datait du 15 mai 2018 alors que toutes ces communications touchant cette réorganisation touchaient le mois de novembre. Nous avons pu ainsi poser toute une série de questions et justement, il y a une information complémentaire qui sera faite mardi prochain et c'est pour cela qu'aujourd'hui, nous n'avons pas pu communiquer au travers de la CRI au sujet de cette organisation. Cela sera fait d'une manière la plus complète lors de la prochaine séance du Conseil communal (vu du côté du Conseil intercommunal). Je ne souhaite pas marcher sur les plates-bandes de M. Olivier Golaz et de la Municipalité quant à leur communication, sachez que nous sommes très attentifs au niveau de la Commission de Gestion de la POL sur ces éléments, toutefois, il nous a déjà été dit que cette nouvelle organisation ne serait pas pour le 1<sup>er</sup> novembre 2018, mais que sa mise en place de manière progressive débutera dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.*

○ **M. Gérard Duperrex, UDC**

*Monsieur le Président,*

*Monsieur le Syndic,*

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,*

*Chers Conseillers communaux,*

*Je suis très étonné ce soir. Nous avons une Commission qui s'appelle la CRI (article 46 du Règlement du Conseil communal) et je trouve regrettable que nous ne nous soyons pas rencontrés afin de discuter de la séance du mercredi 19 septembre et des problèmes mentionnés. Nous avons maintenu cet article 46 lors de la révision de notre Règlement communal, nous en avons discuté longuement et maintenant, voilà ce qu'il arrive.*

*Et je vais encore beaucoup plus loin, le mardi 2 octobre nous avons une réunion de l'ORPC avec la votation du budget et les membres du Conseil intercommunal ne se sont pas retrouvés lors d'une séance de la CRI et cela je le trouve regrettable. Merci.*

● **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

Dépôt d'une motion intitulée "Demande de création d'une commission chargée d'examiner les agissements de la POL autour du Sleep-In".

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Je dépose ce soir le titre de la motion qui sera développée lors de la prochaine séance du Conseil communal: "Demande de création d'une commission chargée d'examiner les agissements de la POL autour du Sleep-In".*

- **M. Laurent Voisard, PSR**

Dépôt du postulat Laurent Voisard & Consorts intitulé "Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance".

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,

*Je viens déposer le titre d'un postulat qui sera développé lors de la prochaine séance du Conseil communal: "Cyclistes à Renens, on ne peut pas toujours compter sur la chance". Inventaire des pistes cyclables identification des carences, proposition de parcours auxiliaires de circulation pour des trajets sécurisés et plus fluides.*

## 15. Questions, propositions individuelles et divers

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Questions relatives à l'Association des Jardins Familiaux de la Ville de Renens

Monsieur le Président,

*C'est la rentrée politique pour tout le monde, les vacances ont été longues et durant ces vacances tout le monde a pu consulter l'actualité. Notamment, un procès, lié à des manipulations de bulletins dans notre belle Commune de Renens, qui a eu lieu.*

*Je ne veux pas revenir sur le procès en lui-même qui est, apparemment, encore en cours de jugement. Toutefois, en lisant la presse je suis tombé sur un témoignage intéressant de la part d'une Municipale de notre Commune qui se reconnaîtra et qui, citée dans la presse, précise que selon elle l'accusé aurait accédé à la Présidence de l'Association des Jardins Familiaux de la Ville de Renens à l'issue d'un vote où le nombre de bulletins était supérieur au nombre de membres inscrits. Ce petit morceau de témoignage m'interpelle.*

*Je ne veux pas m'exprimer sur l'affaire en question, mais sur ce scrutin précis, je suis étonné d'en découvrir la teneur au travers d'un procès et de ne pas en avoir été informé au travers de ce Conseil communal, à moins que j'aie manqué une information.*

*Je voulais donc savoir si des scrutins problématiques de ce genre étaient monnaie courante dans l'Association des Jardins Familiaux de la Ville de Renens ou dans d'autres associations gérées par la Commune? En quelle année, cela s'est-il passé? Comment cette affaire a été dénouée?*

### **Réponse de Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

*Je vous remercie de votre question. Ce sont des propos que j'ai confiés au Comité du PSV à l'époque où ce dossier a été ouvert. Cela avait été livré de façon confidentielle à l'interne et ce n'est pas le genre de chose, je pense, qu'il faille exposer devant le Conseil.*

*Depuis, il y a eu une nouvelle élection au sein de l'Association des Jardins Familiaux de la Ville de Renens et M. Ali Korkmaz a été réélu à sa présidence, donc pour ce cas-là, pour moi l'affaire est close.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Vous n'avez pas répondu à toutes mes questions... J'espère au moins avoir attiré l'attention de la Commission de gestion.*

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

- Changement de présidence au sein du Parti "Fourmi rouge"

*Je ne sais pas si vous lisez tous "La Fourmi rouge", je vous transmets donc un communiqué. Je vous rappelle que j'étais la Présidente de la section La Fourmi Rouge Renens et que dorénavant il y aura une co-présidence composée de Mme Marta Pinto et de moi-même.*

*Je communiquerai au Bureau du Conseil toutes ses coordonnées.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour et lève la séance en remerciant les membres du Conseil communal de leur présence.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 11 octobre 2018 à 20h00.**

Clôture de la séance à 21h20

Le Président

La Secrétaire

Oumar Niang

Yvette Charlet